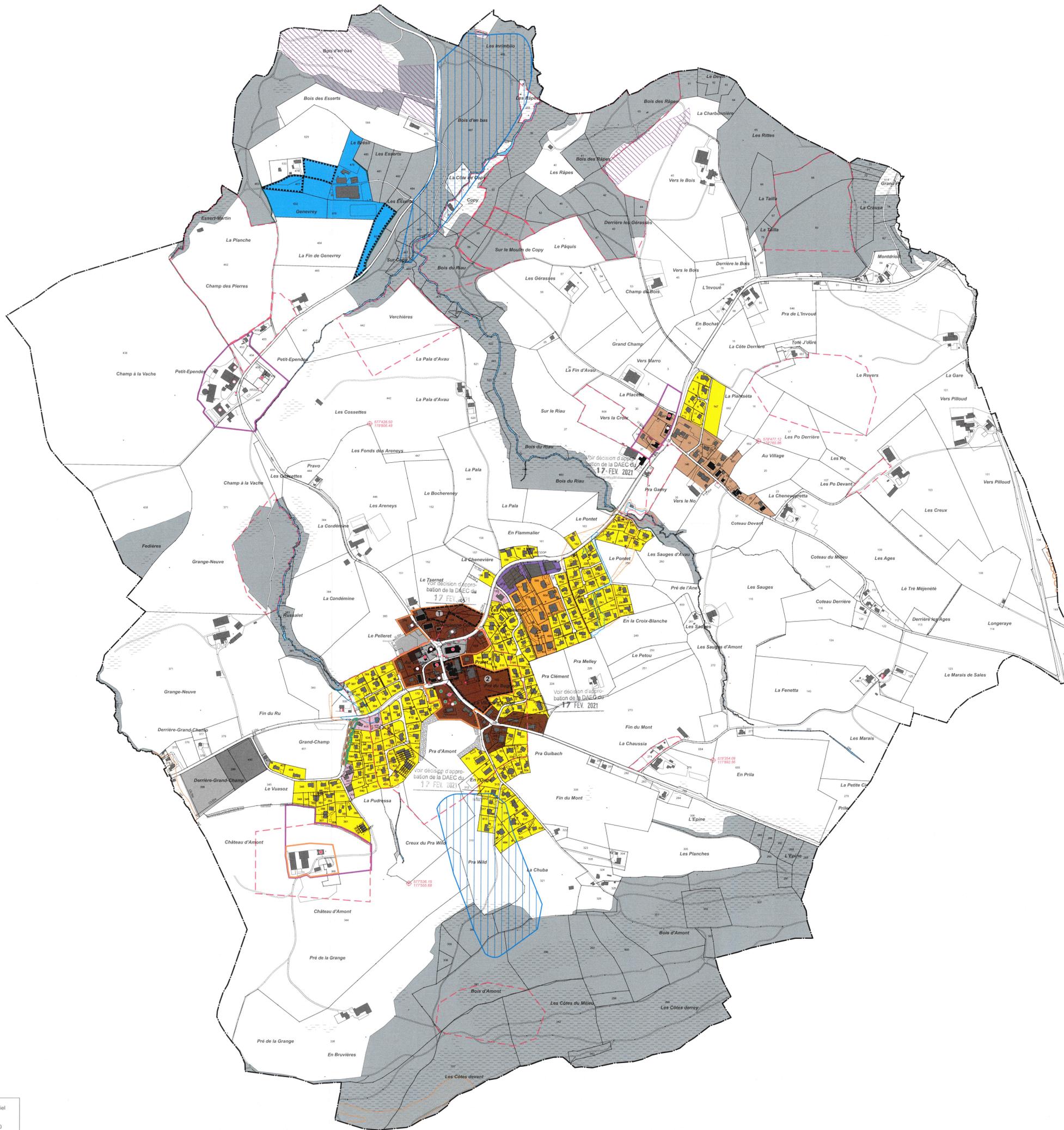


# PLAN D'AFFECTATION DES ZONES



ECHELLE 1:5000

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE



Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n° du: 33 du: 17.08.2018

Adopté par le Conseil communal d'Ependes, le 11.05.2019

Syndic/que   Secrétaire 

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le 17 FEV. 2021

Le Conseiller d'Etat, Directeur  

Août 2018  
09108-PAZ\_5000-gcc-180731

urbaplan

- LEGENDE**
- ZONE D'AFFECTATION**
-  zone centre-village ZCV
  -  zone village ZV
  -  zone résidentielle faible densité ZRFD
  -  zone résidentielle à moyenne densité ZRMD
  -  zone mixte ZM
  -  zone d'activités ZACT
  -  zone d'activités équestres à caractère sportif ZAE
  -  zone d'intérêt général I ZIG I
  -  zone d'intérêt général II ZIG II
- ZONES AGRICOLES**
-  zone agricole ZA
- AUTRES ZONES**
-  aire forestière
- ELEMENTS SUPERPOSES**
- PERIMETRES SUPERPOSES**
-  périmètres à plan d'aménagement de détail obligatoire
  -  périmètres à prescriptions particulières
  -  périmètres de protection des sites construits
  -  périmètres archéologiques
- SECTEURS SUPERPOSES**
-  dangers naturels selon carte de danger (danger fort, moyen, faible et indicatif)
  -  mouvement de terrain et crues
  -  espace réservé aux eaux \*
  -  secteurs soumis à des mesures d'harmonisation
- ELEMENTS PROTEGES SUPERPOSES**
-  biens culturels protégés : catégorie 1, 2 et 3, objets divers
  -  chemins historiques catégorie 2
  -  arbre isolé
  -  haie
  -  chemin creux
- AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES**
-  constatation de la nature forestière
  -  bosquets
  -  étapes d'aménagement
- INFORMATIONS INDICATIVES**
-  zone "S" de protection des eaux souterraines provisoire
  -  sites pollués (aires d'exploitation / sites de stockage / buttes de tir)
  -  bâtiment non soumis à l'IBUS
  -  cours d'eau à ciel ouvert \*
  -  cours d'eau sous tuyau (tracé indicatif) \*
  -  corridor inconstructible (4m de part et d'autre de l'axe) \*
- \* données cantonales encore en attente